

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 novembre 2022 - Délibération n° 2022/11/02

Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION D'UN MEDECIN REFERENT AU SEIN DE LA CRECHE DE BOURGANEUF.

L'an deux mille vingt-deux, le 29 novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 22 novembre 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – PACAUD Patrick – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUBREUIL Raymond – BUSSIÈRE Jean-Claude – LAINE Joël – LAGRANGE Serge – DEFEMME Catherine – AUGUSTYNIAC Jérôme – PATAUD Annick.

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. BOUDEAU Philippe
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain
4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
6. M. BENABDELMALEK donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à GAILLARD Thierry
8. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle

Suppléance : M. MARIE Patrick remplace M. DUBREUIL Raymond.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	41	49			
Pour	Contre				
49	0	0	0	0	0

Vu les articles R2324-39 et R2324-40 du Code de la Santé Publique ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

Le multi-accueil Pomme d'Amour situé à la Maison de l'Enfant possède un agrément de 12 places. Cet agrément induit l'obligation pour la structure d'avoir un médecin référent (médecin de crèche) qui intervient sur la structure, notamment pour les visites des enfants, la mise en place des protocoles d'hygiène et l'accompagnement de l'équipe.

Le Dr BUSSY Marie était missionnée par la Mairie de Bourganeuf pour intervenir jusqu'au transfert de compétence. Il est proposé de renouveler le partenariat dans les mêmes conditions et de formaliser les interventions à compter du 1^{er} décembre 2022. Le détail des modalités est stipulé dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

- Ⓢ Durée : 1 an reconductible
- Ⓢ Fréquence d'intervention : 1 passage mensuel de 2h, hors mois d'août (fermeture annuelle de la structure).

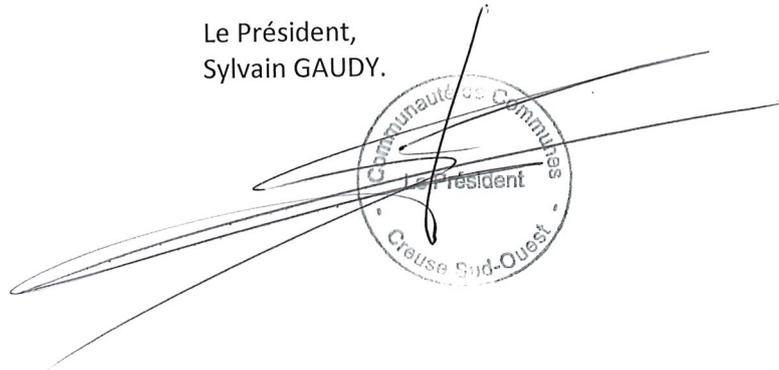
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Attribue les fonctions de médecin référent du multi-accueil intercommunal Pomme d'Amour au Dr Marie BUSSY, médecin généraliste, à compter du 1^{er} décembre 2022.
- Fixe l'indemnité d'intervention à 1.55/35^{ème} de l'indice majoré 461.
- Autorise M. Le Président à signer la convention avec le Dr Marie BUSSY sur le modèle annexé à la présente délibération.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top, 'Le Président' in the center, and 'Creuse Sud-Ouest' at the bottom. The signature is a cursive scribble that overlaps the stamp.